



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 135 Subvention (1.350.000 euros) et avenant avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'attribuer une subvention à l'association Institut des Cultures d'Islam, créée en 2010 et dont le siège social est situé au 19-23 rue Léon dans le quartier de la Goutte d'Or.

Par délibération en date des 15, 16 et 17 décembre 2008, votre assemblée a approuvé le principe de réalisation d'un Institut des Cultures d'Islam dans le quartier de la Goutte d'Or, dans le but de doter la capitale d'un lieu de découverte et d'échanges permettant une meilleure connaissance et compréhension de la diversité des cultures d'Islam à Paris. Ce projet a connu une étape importante en 2013 avec l'inauguration du site ICI Goutte d'Or situé au 56, rue Stephenson, dans le 18e arrondissement.

L'Institut des Cultures d'Islam est un lieu pluridisciplinaire à la fois centre d'art contemporain, scène musicale, lieu de dialogue et d'apprentissage. Les activités de l'ICI se répartissent sur deux bâtiments (56 rue Stephenson et 19-23 rue Léon), qui comportent chacun des espaces d'exposition et des salles de cours. Le site de la rue Léon bénéficie par ailleurs d'un patio et d'un espace restaurant.

L'ICI organise des expositions, concerts, conférences, cafés littéraires, projections-débats, activités culturelles, cours de langues, de calligraphie, de chant, de cuisine... Un public d'une grande diversité vient y découvrir des artistes, universitaires et spécialistes des cultures d'Islam. L'ICI propose au jeune public une offre diversifiée : ateliers artistiques et culturels, spectacles vivants, ciné-goûters et visites sur mesure des expositions pour les enfants, les familles, les écoles et les centres de loisirs.

Par délibérations 2022 DAC 681 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, un acompte de 650.000 euros au titre de l'année 2023 a été attribué à l'association. Il vous est proposé d'accorder l'avenant de cette subvention au titre de l'année 2023, à hauteur de 700.000 euros. Cela porte la subvention pour les activités 2023 de la structure à 1.350.000 euros au total.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris

2023 DAC 135 Subvention (1.350.000 euros) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

Le Conseil de
Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L2125-1;

Vu la convention annuelle en date du 18 décembre 2022 relative à l'attribution d'un acompte de 650.000 euros au titre de 2023, approuvée par délibération 2022 DAC 681 du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 juin 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la signature d'un avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Institut des Cultures d'Islam, 19 rue Léon 75018 Paris afin de soutenir ses activités culturelles en 2023 est fixée à 1.350.000 euros, soit un complément de 700.000 euros après déduction des acomptes déjà versés. 20149 ; 2023_03507

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Institut des Cultures d'Islam un avenant à la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3: La dépense correspondante, soit 700.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.